LES CLICS DE FLO

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

"Mini-Clic de Noël"

Article 1 : Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par Les Clics de Flo, nom commercial de l'entreprise de photographie de Florane Sanchez, immatriculée sous le numéro SIRET 92089207200025, dont l'établissement est situé à Fonsorbes, en Haute-Garonne.

Article 2 : Durée du concours

Le jeu-concours débute à compter de la publication de l'annonce sur les pages Facebook et Instagram Les Clics de Flo et prendra fin le **dimanche 8 novembre 2026 à 23h59**.
Le tirage au sort sera effectué le **lundi 9 novembre 2026**.
Toute participation publiée après la date et l'heure de clôture ne sera pas prise en compte.

Article 3 : Conditions de participation

Le concours est gratuit et sans obligation d'achat.
Il est ouvert à toute personne physique majeure, sans restriction géographique, sous réserve de pouvoir se rendre à Fonsorbes (Haute-Garonne) pour réaliser la séance le samedi 14 novembre ou le dimanche 15 novembre 2026.
Une seule participation par personne sera retenue, tous réseaux sociaux confondus (Facebook et Instagram).
Les participants peuvent commenter les publications du concours sur Facebook, Instagram ou sur les deux réseaux sociaux. Les participations multiples d'une même personne ne donneront droit qu'à une seule chance au tirage au sort.

Article 4 : Modalités de participation

Pour participer, il faut commenter l'une des publications officielles du jeu-concours sur Facebook ou Instagram en répondant à la question posée et s'abonner à la page Facebook ou Intagram de l'organisateur (Les Clics de Flo) avant la date et l'heure de clôture indiquées à l'article 2.
Les actions complémentaires telles que les mentions « J'aime », les mentions de proches en commentaire ou le partage de la publication sont facultatives.
Elles ne constituent pas des conditions de participation et ne donnent droit à aucune chance supplémentaire au tirage au sort.
La participation implique l'acceptation du présent règlement.

Article 5 : Désignation et information du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort le lundi 9 novembre 2026 parmi les participations valides enregistrées sur Facebook et Instagram.
Les participations d'une même personne seront regroupées afin de ne retenir qu'une seule chance au tirage au sort, même si celle-ci a commenté les deux publications ou publié plusieurs commentaires.
Le gagnant sera contacté par message privé sur le réseau social utilisé pour participer.
Il disposera d'un délai de 24 heures à compter de l'envoi du message pour répondre et confirmer sa disponibilité.
Sans réponse dans ce délai, ou si le gagnant ne peut se rendre disponible sur l'un des deux jours proposés, l'organisateur se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage au sort.

Article 6 : Description et conditions d'utilisation du lot

Le gagnant remportera une séance **Mini-Clic de Noël** comprenant :

- Un shooting photographique de 30 minutes, en famille ou en couple, sur le thème de Noël.
- Un folio accordéon de Noël offert, contenant jusqu'à 6 photographies issues de la séance.

Valeur totale du lot : 65 €.
Le lot est valable exclusivement dans le cadre des Mini-Clic de Noël organisées les 14 et 15 novembre 2026 à Fonsorbes (Haute-Garonne), au lieu de prise de vue communiqué au gagnant.
Le gagnant devra obligatoirement être disponible sur l'un des créneaux encore disponibles proposés par l'organisateur pour ces deux journées.
Le lot est personnel, non cessible, non échangeable et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement ni d'aucune contrepartie financière.

Article 7 : Données personnelles

Les données accessibles dans le cadre du concours, notamment le nom ou pseudonyme du participant et son commentaire public, sont utilisées uniquement pour enregistrer les participations, effectuer le tirage au sort et contacter le gagnant.
Les informations complémentaires éventuellement communiquées par le gagnant seront utilisées uniquement pour organiser et réaliser la séance.
Ces données ne seront pas utilisées à des fins de prospection commerciale sans le consentement préalable de la personne concernée.
Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et, selon les conditions prévues par la réglementation, d'opposition et de limitation du traitement de leurs données.
Pour exercer leurs droits, ils peuvent contacter Les Clics de Flo à l'adresse suivante : sanchez.florane@gmail.com.

Article 8 : Responsabilité des plateformes

Ce jeu-concours n'est ni organisé, ni sponsorisé, ni administré par Facebook ou Instagram et n'est aucunement associé à ces plateformes.
En participant, chaque participant dégage Facebook et Instagram de toute responsabilité liée à cette opération.
L'organisateur assume seul la responsabilité de l'organisation et du déroulement du concours.

Article 9 : Acceptation du règlement

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
Le règlement est consultable gratuitement sur demande auprès de l'organisateur.

Merci pour votre lecture et bonne chance pour le concours !

Florane Sanchez - Les Clics de Flo